

PASSEPORT BIOMETRIQUE

CARTE D'IDENTITÉ – MAIRIE LE THILLOT

ETAPE 1 : Faire une pré-demande sur : <https://ants.gouv.fr/> Créer votre espace, laissez vous guider et **imprimer la pré-demande**

(Astuce : après l'achat du timbre pensez à valider votre pré-demande et imprimer le récapitulatif)

ETAPE 2 : Rassembler les documents nécessaires ci-dessous

1ère demande	
MAJEUR	MINEUR
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf communes ayant dématérialisé leurs actes*) ou présentation d'un titre d'identité sécurisé en cours de validité	
Passeport : Timbres fiscaux dématérialisés : 86€	Passeport : Timbres fiscaux dématérialisés : 17€ pour les moins de 15 ans 42€ pour les mineurs entre 15 et 18 ans
Carte d'identité : Gratuite	Carte d'identité : Gratuite
1 photo d'identité conforme, sans inscription et non abimée de moins de 6 mois (ne pas tromboner, ni coller la photo)	
Justificatif de domicile récent à votre nom et prénom (Edf, téléphone, impôts...)	
Pour les demandeurs vivant chez une tierce personne (ou représentant légal) fournir une attestation sur l'honneur certifiant que le demandeur est hébergé à son adresse avec la mention « depuis plus de 3 mois » + carte d'identité de l'hébergeur	
	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les parents ne sont pas mariés ou pacsés : Accord du parent absent + justificatif de domicile des deux parents + carte d'identité des 2 parents • Lorsque les parents sont séparés ou divorcés : <i>Si jugement</i> : copie du jugement + accord du parent absent + justificatifs de domicile des 2 parents + carte d'identité des 2 parents <i>Si absence de jugement</i> : lettre conjointe indiquant la ou les adresses de résidence + accord du parent absent + justificatif de domicile des 2 parents + carte d'identité des 2 parents
Renouvellement	
MAJEUR	MINEUR
Ancien passeport périmé / ancienne carte d'identité périmée	
Titre d'identité en cours de validité ou copie intégrale de l'acte de naissance (Sauf communes ayant dématérialisé leurs actes*)	
Passeport : Timbres fiscaux dématérialisés : 86€	Passeport : Timbres fiscaux dématérialisés : 17€ pour les moins de 15 ans 42€ pour les mineurs entre 15 et 18 ans
Carte d'identité : Gratuite	Carte d'identité : Gratuite
1 photo d'identité conforme, sans inscription et non abimée de moins de 6 mois (ne pas tromboner, ni coller la photo)	
Justificatif de domicile récent à votre nom (Edf, téléphone, impôts...)	
Pour les demandeurs vivant chez une tierce personne (ou représentant légal) fournir une attestation sur l'honneur certifiant que le demandeur est hébergé à son adresse avec la mention « depuis plus de 3 mois » + carte d'identité de l'hébergeur (ou représentant légal)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les parents ne sont pas mariés ou pacsés : Accord du parent absent + justificatifs de domicile des deux parents + carte d'identité des 2 parents • Lorsque les parents sont séparés ou divorcés : <i>Si jugement</i> : copie du jugement + accord du parent absent + justificatif de domicile des 2 parents + carte d'identité des 2 parents <i>Si absence de jugement</i> : lettre conjointe indiquant la ou les adresses de résidence + accord du parent absent + justificatif de domicile des 2 parents + carte d'identité des 2 parents

Perte ou vol

MAJEUR	MINEUR
Déclaration de perte établie par la Mairie DE LE THILLOT ou déclaration de vol	
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf communes ayant dématérialisé leurs actes*) ou présentation d'un autre titre d'identité sécurisé en cours de validité ou copie / scan du passeport ou carte d'identité perdu(e) / volé(e)	
<p style="text-align: center;">Passeport :</p> <p>Timbres fiscaux dématérialisés : 86€</p> <p style="text-align: center;">Carte d'identité :</p> <p>Timbres fiscaux dématérialisés : 25€</p>	<p style="text-align: center;">Passeport :</p> <p>Timbres fiscaux dématérialisés : 17€ pour les moins de 15 ans 42€ pour les mineurs entre 15 et 18 ans</p> <p style="text-align: center;">Carte d'identité :</p> <p>Timbres fiscaux dématérialisés : 25€</p>
1 photo d'identité conforme, sans inscription et non abimée de moins de 6 mois (ne pas tromboner, ni coller la photo)	
Justificatif de domicile récent à votre nom (loyer, téléphone, impôts...)	
Pour les demandeurs vivant chez une tierce personne (ou représentant légal) fournir une attestation sur l'honneur certifiant que le demandeur est hébergé à son adresse avec la mention « depuis plus de 3 mois » + d'identité de l'hébergeur	
	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les parents ne sont pas mariés ou pacsés : Accord du parent absent + justificatif de domicile des deux parents + carte d'identité des 2 parents • Lorsque les parents sont séparés ou divorcés : <i>Si jugement</i> : copie du jugement + accord du parent absent + justificatifs de domicile des 2 parents + carte d'identité des 2 parents <i>Si absence de jugement</i> : lettre conjointe indiquant la ou les adresses de résidence + accord du parent absent + justificatif de domicile des 2 parents + carte d'identité des 2 parents

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur (+ le mineur) pour le dépôt du dossier et le retrait de la carte d'identité et du passeport, Pour le retrait uniquement l'enfant de moins de 12 ans n'est pas tenu d'être présent.

*Pour savoir si votre ville de naissance a adhéré à la dématérialisation. Rendez vous sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Pour information : Epinal et Remiremont ont adhéré, il n'est donc pas tenu de fournir un acte de naissance si vous êtes né dans une de ces deux communes.

Liste de document non exhaustive, seuls les cas les plus courants y sont présentés et après le dépôt du dossier le centre instructeur peut demander la présentation d'autres documents.

ETAPE 3 : **Prendre rendez-vous** : Mairie LE THILLOT 03 29 25 00 59